

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame DUPUY Tiphany en tant que serveuse en restauration du 26 au 28 mars 2022,
- Monsieur NICOLAU Ian en tant que serveur en restauration du 24 au 28 mars 2022,
- Madame ZENNEVORT Lucie en tant que serveuse en restauration du 26 au 27 mars 2022,
- Madame SERGEANT Alexandra en tant que serveuse en restauration du 26 au 28 mars 2022,
- Monsieur AUBERT Ludovic en tant que surveillant de baignade du 26 au 27 mars 2022,
- Monsieur LASSERRE Fabien en tant que surveillant de baignade le 26 mars 2022,
- Madame SMAGGHUE Françoise en tant que surveillante de baignade le 27 mars 2022,
- Madame MORCELET Marie en tant que surveillante de baignade du 26 au 27 mars 2022,

Fait à Jonzac,
Le **23 MARS 2022**

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex